

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2012.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : G. BERNARD - P. LUMMAUX - J.P MARTIN -  
D. BERLAND (Adjoints) - Mmes C. LAGARDE - L. DUPUCH - E. BAYLE - B.  
CRAPON - Mme L. BARIBAUD - F. FERRAND - M. F. FAUX.

**ABSENT EXCUSES** : J.P MAURA - J. TATARA

**ABSENTS** : F. GLEYZE - H. PICHARDIE - Mme. PETIT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Liliane DUPUCH.

Le compte rendu de la séance du 14 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### Adhésion de la commune de SIGALENS :

Monsieur le Maire précise que l'adhésion de la commune de SIGALENS suscite quelques questions. Monsieur le Maire a eu un entretien téléphonique avec le Président de la CDC d'AUROS qui dit n'avoir eu que très peu d'information à ce sujet.

Georges BERNARD précise que l'adhésion de la commune de SIGALENS n'a aucune incidence financière mise à part les 20 km de voirie ...

Liliane BARIBAUD demande quelles sont les raisons avancées par la commune de SIGALENS pour une éventuelle adhésion à la CDC de Captieux Grignols.

Georges BERNARD indique qu'il s'agit d'une proximité géographique et administrative, il précise que ce sont des arguments suffisants et plus pertinents pour le canton de Grignols que celui de Captieux.

Georges BERNARD suggère de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de SIGALENS mais demande à ce que la CDC de Captieux Grignols soit attentive au budget voirie de la commune de SIGALENS qui devra être pris en compte dans les voiries communautaires.

Georges BERNARD précise que les recettes de la CDC de Captieux Grignols ont considérablement augmenté cette année dû aux taxes de l'autoroute, il indique également que le budget doit désormais être réservé à d'autres chapitres...

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

### Schéma de Coopération Intercommunal:

Monsieur le Maire rappelle au Comité Syndical que par arrêté préfectoral en date 27 décembre 2011, Monsieur le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale.

Par arrêté préfectoral du 8 mars 2012, notifié le 13 mars 2012, Monsieur le Préfet a notifié à chaque structure intercommunale et à chaque commune membre du syndicat intercommunal un projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion des syndicats préexistants. Cette première phase de concertation est de 3 mois à partir de la notification de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2012 portant projet de périmètre.



## Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX  
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31  
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr  
www.captieux.fr

Il est rappelé que dans un premier temps, seules sont concernées les communes adhérant à l'un des quatre syndicats intercommunaux. Dans un second temps, il est prévu une extension de cette nouvelle structure intercommunale à d'autres communes.

Compte tenu du délai très court pour organiser la réflexion sur un projet cohérent satisfaisant toutes les communes adhérant aux syndicats préexistants ou souhaitant s'y associer, un délai supplémentaire a été demandé à Monsieur le Préfet. Celui-ci a bien compris cette nécessité et se propose de soumettre cette demande à la prochaine réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Lecture de la lettre en date du 2 mai 2012 de Monsieur le Préfet est faite en séance.

Le groupe de pilotage constitué à l'issue de l'engagement signé après la réunion du 11 juillet 2011 s'est réuni récemment afin d'examiner avec attention la proposition préfectorale du 2 mai 2012. Il souhaite poursuivre sa réflexion sur la création d'une nouvelle structure intercommunale. Il lui semble essentiel que chaque syndicat intercommunal, chaque commune prévue en extension du futur syndicat intercommunal proposé par arrêté approuvant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 27 décembre 2011 mais également chaque commune membre des différents syndicats intercommunaux se prononcent sur le périmètre à arrêter.

Monsieur le Maire rappelle que la contre-proposition initiale qui a été présentée à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en 2011 portait, non pas sur une fusion de syndicats intercommunaux avec extension à d'autres communes, mais sur la création d'un comité de pilotage devant engager une réflexion concernant une éventuelle coopération des structures suivantes :

- Le SIVOM du Bazadais
- Le Syndicat Intercommunal de la Région de Grignols
- Le Syndicat Intercommunal de Lerm et Musset
- Le Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement du Sud Bazadais
- La Commune de Bazas
- La Commune de Captieux
- La Commune d'Uzeste
- La Commune de Villandraut

Pour le moment, le seul engagement pris est le principe d'étudier une possibilité de se rapprocher en se faisant accompagner par un bureau spécialisé afin qu'un audit soit établi (cf. les délibérations approuvées par les assemblées délibérantes communales et intercommunales).

C'est dans ce sens que les différentes structures envisageaient un rapprochement mais pas d'une façon arbitraire comme cela a été arrêté le 27 décembre 2011.

En conséquence et compte tenu que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 27 décembre 2011 n'est plus dans l'esprit de la loi et des objectifs du Préfet de la Gironde en place en 2010 -ce schéma ne couvre pas la totalité du territoire départemental comme le proposait ardemment le Préfet Schmitt-, Monsieur le Président propose qu'il soit demandé à Monsieur le Préfet de rapporter la proposition préfectorale concernant la fusion des syndicats intercommunaux avec extension à certaines communes et constituant l'article 32 de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011, et à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale d'émettre un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire propose cependant que le travail commencé pour un rapprochement des structures soit poursuivi mais à un rythme adapté de façon que chaque collectivité et structure intercommunale s'approprie l'idée d'une coopération intercommunale et décide en connaissance de cause de l'avenir des différentes compétences qui sont gérées déjà en intercommunalité, notamment la compétence eau potable et la gestion des ressources en eau.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Constatant que le délai imparti n'est pas suffisant pour qu'un projet cohérent satisfaisant toutes les communes adhérant aux syndicats intercommunaux ou souhaitant s'y associer.
- CONSIDERANT que la décision de se regrouper ne peut se faire que sur la base d'un audit prenant en compte les différents paramètres de la création d'une nouvelle structure intercommunale,
- CONSIDERANT que la commission départementale de coopération intercommunale doit se réunir à nouveau afin d'examiner les différentes propositions
- CONSIDERANT toutefois qu'il est souhaitable de poursuivre la réflexion sur la base de l'engagement signé entre les différents responsables de structures communales et intercommunales, mais à un rythme adapté.



## Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX  
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31  
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr  
www.captieux.fr

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Gironde de rapporter l'article 32 de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011.

**SOLLICITE** un avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale à la demande conjointe des structures communales et intercommunales concernées.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

### Admission non-valeur :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le Trésorier de BAZAS pour réaliser l'admission en non-valeur de deux créances. Ces dernières s'élèvent à 289.48 € pour le service assainissement et 177.24 € pour le service de l'eau.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'admission en non-valeur de cette somme correspondant au service de l'eau

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

### Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement :

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport 2011 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Ce document fait état de la caractérisation technique de chacun des services, du bilan de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, des indicateurs financiers, des travaux réalisés en 2011 et ceux programmés en 2012 ainsi que des indicateurs de performance.

Le maire ayant proposé de passer au vote, le conseil municipal décide de donner un avis favorable au rapport du prix et de la qualité de l'eau potable et de l'assainissement tel que présenté.

Pour : 11

contre : 00

Abstention : 00

### FDAEC 2012 :

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de la séance du vote du budget primitif 2012.

Le montant des dotations cantonales du FDAEC 2011 a été reconduit à un niveau identique à celui de 2011, en apportant des modifications dans son règlement :

-Élargissement de son champ d'application à l'ensemble des travaux d'investissement.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal **décide** :

- de réaliser en 2012 les opérations suivantes :

- Travaux de réhabilitation des arènes : 5844.18 € (HT)
- Travaux réhabilitation halle du basket : 35233.32 € (HT)
- Travaux rénovation toitures : 23738.73 € (HT)
- Travaux éclairage public : 3490.00 € (HT)





- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention correspondante à toutes ces dépenses d'investissement pour un montant de 53597.97 €

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement sur les fonds propre de la commune.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## INFORMATIONS DIVERSES

### Commission Animations :

Jean-Philippe MAURA a rédigé un compte rendu de la dernière commission animation, Qui reprend les différentes manifestations programmées pour l'été 2012 :

- Vendredi 15 juin 2012 marché des producteurs
- Vendredi 06 juillet 2012 marché des producteurs
- Fête du 14 juillet 2012 : course d'orientation, pique-nique à la MARPA, bal organisé par les Sapeurs-Pompiers, la municipalité proposera une assiette complète pour 4,00 €, feu d'artifice.
- Samedi 04 août 2012 : scène d'été à MAHARANS
- Samedi 25 août 2012 : comice agricole
- 18 janvier 2013 vœux de la municipalité proposition d'un concert
- Mars 2012 scènes IDDAC concert au cercle

### Zone Ecopole :

Georges BERNARD rappelle que la zone écopole sera située sur la Commune d'Escaudes à l'Est de l'A65 sur 25 hectares. Un groupe de travail constitué d'un étudiant en MASTER d'urbanisme recruté par la CDC de Captieux Grignols travail sur l'aménagement de cet écopole, l'idée est de ne pas acquérir tout le foncier, cependant une partie doit être mise en place très rapidement afin que COMAX puisse s'installer.

Georges BERNARD précise que la Commune de Captieux pourrait être contrainte de renoncer à 5 hectares (secteur de la centrale à béton), ce qui permettrait de diminuer le coût des dépenses ainsi l'investissement sur le foncier serait moins onéreux.

### Fondation du patrimoine :

Georges BERNARD informe l'assemblée de la rencontre avec le Délégué Départemental de la fondation du patrimoine Monsieur KAPPELHOFF-LANCON Michel. Il indique que la démarche permettrait une souscription auprès de cette fondation afin de récolter des dons pour la réalisation des travaux de l'église. La fondation du patrimoine grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir les dons versés par les particuliers. Tous les dons faits à la fondation du patrimoine sont déductibles :

- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % du don
- De l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666.00 €).
- De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

L'intégralité des sommes versées est restituées à la collectivité moins les frais de gestion qui s'élèvent entre 3 et 5%.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

